

Scénario proposé par le groupement à l'issue des ateliers de travail avec des opérateurs et représentants de la filière réunionnaise

9 axes prioritaires sont identifiés par VIA AQUA et BG Sea Consulting dans le cadre des conclusions de l'étude relative à l'organisation et la structuration du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture à La Réunion à l'issue des ateliers de travail avec des opérateurs et représentants de la filière réunionnaise réalisés les 24 et 25 juin 2020 :

1. Une priorité donnée au contrôle

Les pouvoirs publics décident de remettre le sujet du contrôle au cœur de leur action, et ciblent à la fois la pêche de loisir commercialisant sa pêche sur le marché noir et la pêche professionnelle. La lutte contre le braconnage passe par un contrôle accru des points de débarquement possibles, aiguillé par les renseignements récupérés et notamment la veille des réseaux sociaux. Le contrôle de la réglementation applicable à la pêche de plaisance est également renforcé en mer (utilisation des DCP réservée aux professionnels en semaine, restrictions portées à l'usage du moulinet électrique, introduction de tailles minimales de captures, définition de quotas).

Des gardes-jurés sont recrutés par le CRPMEM dans le cadre d'un partenariat entre le CRPMEM et la DMSOI, avec pour objectif le contrôle et la verbalisation des braconniers (des quotas pourraient même être définis pour certaines espèces) mais aussi le contrôle et l'application des règles de gestion professionnelles établies dans le cadre des délibérations du CRPMEM.

L'Etat poursuit par ailleurs son implication au niveau de la CTOI pour la maîtrise de la pression de pêche sur les stocks de grands pélagiques et dans ce cadre l'encadrement des différentes flottilles (palangriers, fileyeurs, thoniers-senneurs), la limitation et le suivi des DCP flottants pouvant détourner la migration des pélagiques et impacter leur disponibilité pour les autres pêcheries.

Cette action fait baisser la pression de la pêche de loisir sur les ressources (pélagiques et démersales) et permet mécaniquement une augmentation des captures et prises issues de la pêche artisanale côtière. Indirectement cette action renforce la crédibilité de l'action publique en assainissant la filière et assurant une meilleure traçabilité des produits.

2. Raisonnement sur l'articulation producteurs – marché et enquête « consommateurs »

Tous les producteurs ont intérêt à partager un objectif commun de satisfaction du consommateur réunionnais qu'ils doivent pour cela mieux connaître. Par conséquent, il faut mieux articuler au travers de la filière la demande et l'offre : c'est-à-dire mieux connaître le marché et les attentes des consommateurs pour mieux définir les approvisionnements (espèces, produits) qui pourront être valorisés sur ce marché.

Les segments de la pêche réunionnaise sont dans une situation plutôt favorable où chacun peut développer son activité sans empiéter sur l'espace nécessaire aux autres (proche côtier, DCP, pêche hauturière, grande pêche). Néanmoins les conflits d'espace sont plus nombreux à la côte du fait de la multiplicité des usagers : pêche professionnelle Vs pêche plaisancière, ou pêche palangrière côtière Vs pêche artisanale côtière dans le cadre de l'exploitation des DCP, conflits d'occupation de l'espace avec les autres activités (trafic maritime, activités touristique) et les enjeux de conservation. La répartition de l'effort de pêche dans l'espace serait facilitée par, d'une part une extension des limites de navigation imposées à la pêche palangrière côtière, et d'autre part la possibilité pour la pêche palangrière hauturière d'exploiter des zones plus au large.

L'aquaculture peut également contribuer – bien que de façon limitée – à l'approvisionnement du marché local en poisson frais de qualité, en se positionnant sur le haut de gamme.

Une enquête est conduite sur un échantillon représentatif de la population réunionnaise (environ 1000 consommateurs), intégrant la problématique des produits issus de l'aquaculture. Elle permet de mieux comprendre les attentes des consommateurs et d'organiser la filière en conséquence.

3. Reconnaissance d'une OP unique et garantie d'apport sur le marché local

L'État reconnaît une OP unique avec des critères de représentativité en termes de volumes débarqués et de segments de pêche représentés (représentation des différents segments de la pêche réunionnaise : pêche côtière, pêche hauturière, grande pêche australe et TAAF) incluant également les producteurs aquacoles. Cette OP permet une discussion avec l'ensemble des segments de la pêche et a pour objectif essentiel de son plan de production et de commercialisation l'augmentation de la mise en marché des volumes débarqués à La Réunion :

- Pour la pêche artisanale côtière, des volumes supérieurs sont débarqués du fait d'une action triple : lutte contre le braconnage, renouvellement de la flotte, progrès en termes de gestion (récifs artificiels, plans de gestion) ;
- Pour la mini long-line, des volumes supérieurs sont débarqués du fait d'une augmentation de la flotte et d'une remise à jour des conditions d'exercice du métier (évolution sur la durée de marée et la distance à la côte autorisées) ;
- Pour la pêche palangrière hauturière, une augmentation des volumes débarqués est rendue possible grâce à l'accès à de nouvelles zones de pêche (Iles Eparses), au renouvellement de la flotte et à une exploitation mixte fraîche-congelée avec une transformation à La Réunion ; leur mise sur le marché réunionnais est facilitée par les efforts de commercialisation et de communication mis en œuvre avec l'appui des pouvoirs publics.
- Pour la grande pêche australe et TAAF, une augmentation des volumes écoulés sur le marché réunionnais grâce à un travail de marketing sur les produits congelés issus de cette pêche et adaptés en prix et en goût à la consommation traditionnelle en cari (joutes, colliers, têtes de légine, grenadier, ...)
- Pour la production aquacole, une augmentation des volumes est permise grâce à un soutien technique aux exploitants et à la mutualisation d'infrastructures (mutualisation du pompage d'eau de mer pour l'aquaculture marine à terre par exemple).

Cette action concertée de l'amont de la filière permet une augmentation des parts de marché de la pêche réunionnaise sur le marché réunionnais renforçant l'autonomie alimentaire de La Réunion.

4. Une identification et une communication sur les produits pêchés à La Réunion

Aujourd'hui les produits de la pêche réunionnaise ne représentent qu'environ 10% du marché réunionnais, dépassés d'année en année par les importations en frais et en congelé issus de l'Océan Indien, du sud-est asiatique ou de la métropole.

Au moyen d'un label unique « Pêche Réunion » (ou « pêche PEÍ »), le consommateur est alors en capacité de reconnaître le poisson issu de la production locale et accepte de payer un prix légèrement plus élevé. Ce label est fondé sur un cahier des charges construit sur la qualité et le contrôle externe de cette qualité ainsi que sur des critères précisés à l'issue de l'enquête « consommateurs » représentative proposée à l'action 2.

Considérant 1/ le besoin d'un approvisionnement régulier des points de vente et donc la nécessité de pouvoir jouer sur un volume relativement important au cours de l'année et 2/ l'importance de la consommation de produits congelés à La Réunion et leur part dans la production de la pêche locale (pêche australe et palangrière), ce label concernera à la fois les produits frais et les produits congelés, avec en termes de garantie de la qualité, un temps de marée limitée pour la pêche fraîche (24-48-72h à mieux définir), des conditions de traitement à bord (éviscération rapide, éventuellement déméduation, et glaçage) , et une congélation à bord pour la pêche congelée.

Des moyens accrus sont alloués à la communication visant à renforcer la consommation de produits de la mer dans les plats traditionnels (ex : cari constituant un débouché pour la pêche australe et artisanale côtière), en encourageant la tendance à la consommation de poisson cru (poissons pélagiques), et en accompagnant la consolidation sur le marché réunionnais de la production surgelée issue de la pêche australe et de la pêche palangrière hauturière. L'ARIPA en lien avec l'OP organise des événements de dégustation/découverte dans plusieurs points de vente de l'île (par exemple « les quatre saisons du poisson ») afin de faire découvrir les poissons et préparations issus de la pêche locale. Les usages du quotidien avec recettes et cuissons simples sont proposés pour une diversité d'espèces. Ces événements permettent de communiquer sur les produits et d'ancrer la production locale dans les habitudes des consommateurs.

Cette action apporte de la visibilité à la production locale. Un label unique permet d'éviter la multiplicité des signes de reconnaissance, permettant ainsi d'éviter la confusion du consommateur et de concentrer les moyens financiers disponibles sur la promotion de ce label unique.

5. Mise en place d'un plan de préservation et de développement de la pêche artisanale côtière

À l'issue d'une érosion rapide de ses effectifs et de son attractivité, un plan pour le développement de ce segment reposant sur plusieurs outils est déployé en lien avec le CRPMEM :

- Une sécurisation de la disponibilité des infrastructures à terre (stockage, glace, cf PROEPP) au travers des GIE existants qui assurent ainsi une mission collective pour l'ensemble des pêcheurs du port et grâce à l'implication des collectivités locales et territoriales (Saint-Pierre, Saint-Gilles, Sainte-Rose, TCO, CINOR... communautés de communes en collaboration avec le CRPMEM) et du GPMR (pontons flottants, magasins d'armements et silo à glace) ;
- Un plan de préservation de la ressource halieutique via la mise en place de plans de gestion par métier (petits pélagiques, pêche démersale, pêche pélagique), son soutien grâce à l'immersion de récifs artificiels (augmentation attendue des rendements de pêche), et sa meilleure connaissance permettant le développement d'indicateurs de gestion des ressources ;
- Renouvellement de la flottille et aménagement de la réglementation pour une diversification de l'activité : la petite pêche forte de sa valeur « patrimoniale et touristique » peut proposer l'embarquement de touristes pour des sorties à la journée d'observation, assurer le rôle de guide de pêche, ou encore proposer une dégustation de sa pêche (ittitourisme) ; le renouvellement permet de renforcer l'attractivité et la sécurité du métier ;
- Une plateforme virtuelle de vente est construite au travers d'un partenariat public-privé (ou développée sur la base d'une initiative ou structure déjà en place), mettant en lien les différents GIE de l'île (le pêcheur stocke ses captures dans le GIE dans une place réservée et prend lui-même en photo ses captures pour leur mise en ligne) ; un service logistique de collecte et de distribution est commandé dans le cadre d'un appel d'offres public lancé par la Région et permet une ramasse et une redistribution des produits dans les GIE en fonction des commandes passées (achat ouvert aux opérateurs privés mais également aux particuliers dans une limite de quantité à définir de façon à éviter le risque d'un marché parallèle entre particuliers).

Cette action permet d'améliorer l'attractivité et la visibilité du segment de la pêche artisanale côtière, pleinement intégrée au développement littoral et diversifiant ses contributions à l'économie locale dans les domaines du tourisme et de la protection de l'environnement.

6. Évolution progressive de l'interprofession regroupant la grande majorité des opérateurs de l'amont à l'aval

Dans la continuité du regroupement de l'amont de la filière via la création de l'OP, la majorité des opérateurs (importateurs, transformateurs, distributeurs) se retrouvent dans l'interprofession.

Les filières de la production locale sont pensées séparément et en synergie les unes avec les autres :

- La pêche fraîche issue de marées courtes est distribuée dans les points de vente traditionnels (GIE et poissonneries) qui profitent d'une nouvelle attractivité du fait de la communication faite, du label, et de la mise en place de la plateforme virtuelle de vente ; une transformation en prestation de service est possible dans le cadre de l'interprofession via la ré-adhésion d'opérateurs privés ;
- La pêche fraîche issue de marées longues est prioritairement transformée au travers de filières longues avec 2^{nde} transformation permettant la création de valeur et la rentabilité globale de la filière : une garantie d'approvisionnement est apportée à la grande distribution pour ces produits ;
- La pêche « congelée bord » (pêche australe et palangrière) est transformée à La Réunion pour le marché local, à partir d'un outil de transformation mutualisé entre les opérateurs et proposant des prestations de service aux producteurs dans le cadre de l'interprofession : elle se rapproche ainsi des standards demandés dans les magasins spécialisés « haut de gamme » et peut offrir une gamme « surgelés » pour certains GIE ou poissonneries de détail pour améliorer la rentabilité des points de vente ;
- Une filière « sous-produits, coproduits » *via le projet VALOBIO* permettant une récupération des produits issus de la transformation ou des rejets en mer et de facto une optimisation du « flux matière » et limitant le gaspillage avec une création de valeur ;
- Une filière « export » est structurée par l'interprofession pour profiter aux différents segments de production (pêche fraîche et congelée).

Dans le cadre des discussions de filière, les importateurs participent à la régulation du marché notamment pendant les périodes où la production locale est moins importante (hiver austral). Les importateurs apportent localement une valeur ajoutée (conditionnement et transformation) via la marque « Nou la fé » (les produits pêchés localement sont reconnaissables via le label « Pêche Réunion »). Des accords sont trouvés avec la pêche australe afin que les importateurs puissent commercialiser des produits de cette pêche sur le marché local.

Les producteurs de poissons (pêche australe, pêche pélagique fraîche et congelée) augmentent leurs volumes et assurent une plus grande régularité des approvisionnements de la grande distribution, permettant de renouer le dialogue production – grande distribution. Dans ces nouveaux termes, tous les maillons de la filière contribuent à la structuration de l'interprofession via le versement de cotisations volontaires obligatoires.

Dans une démarche de transparence et d'ouverture, motivée par sa reconnaissance officielle en tant qu'interprofession permettant la mise en place des cotisations volontaires obligatoires pour tous les maillons de la filière, l'ARIPA s'engage dans un audit externe de son organisation et de sa gouvernance par un organisme indépendant.

Cette action permet un renforcement de l'interprofession via la réintégration de tous les maillons de la filière et des opérateurs privés qui en étaient sortis. L'identification de filières séparées permet la valorisation de chaque segment de la production. L'assouplissement des règles de fonctionnement permet à tous les producteurs d'accéder à des marchés à plus forte valeur ajoutée (transformation, export).

7. L'évolution des modèles d'exploitation des grands pélagiques

L'objectif est de progressivement répartir l'effort de pêche dirigé sur les grands pélagiques sur l'ensemble de la zone maritime française depuis la bande côtière jusqu'aux zones plus lointaines (îles Eparses), avec des modèles d'exploitation adaptés. Cette répartition permettra d'éviter la concentration de l'effort de pêche sur un espace étroit autour de La Réunion.

Le segment de la mini-long-line est développé au regard de son apport en produits de qualité et de sa rentabilité. Des licences supplémentaires sont progressivement délivrées. Le renouvellement de la flottille permet d'exploiter des bateaux plus sûrs et d'ouvrir ainsi l'accès à des zones plus éloignées de la côte et pour des marées de plus de 24 h.

Le segment de la pêche hauturière est accompagné par les pouvoirs publics pour regagner en rentabilité via une redistribution de la capacité de pêche existante entre :

- Le segment de la mini-longline via la distribution de nouvelles licences, sous réserve d'un assouplissement réglementaire permettant l'accès au-delà des 20 milles,
- Le segment hauturier via l'évolution vers un modèle mixte de pêche congelée « bord » (pour les premiers filages au cours de la marée) - pêche fraîche (pour les derniers filages au cours de la marée) et un modèle « tout congelé bord » pour l'exploitation de zones plus lointaines peu exploitées aujourd'hui (ZEE des Iles Éparses).

Le renouvellement de ces flottilles est encouragé en faisant évoluer les bateaux vers plus de sécurité, de confort des marins et donc d'attrait pour les jeunes dans le cadre de filières d'écoulement et de valorisation des produits réorganisées comme vu précédemment.

Ces produits intègrent les filières décrites précédemment. La majorité des produits issus de ces segments peuvent alors profiter du label « Pêche Réunion » confortant ainsi sa visibilité sur le marché réunionnais.

8. Mise en place d'un observatoire de la filière

Afin de permettre une vue d'ensemble actualisée, un observatoire est mis en place identifiant et standardisant les différentes sources de données pour une présentation homogène (données des Douanes, données de capture, données de vente interprofession et hors interprofession) auprès des opérateurs de la filière.

Cet observatoire est complété par un suivi comparatif des prix des principaux produits issus de la pêche réunionnaise et des importations (ex : vivaneau, rouge, longe d'espadon et d'albacore, grenadier congelé, joues de légine) au sein des différents types de points de vente (GIE/poissonneries, magasins spécialisés, GMS, restauration). Ce suivi constitue un outil de développement commercial pour l'ensemble de la filière. Il peut également servir de référence pour l'adaptation des mécanismes publics de préservation de la situation concurrentielle des opérateurs (droits de douane, octroi de mer, compensations).

9. Relance de l'aquaculture

Les projets d'aquaculture en mer sont abandonnés et la profession se concentre sur le développement d'infrastructures aquacoles à terre pour des espèces dulçaquicoles et marines (prises d'eau de mer mutualisées). Les pouvoirs publics et la profession redéfinissent des objectifs, une stratégie de redéploiement et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir : recherche de sites, recherche d'investisseurs, ingénierie financière.

Une réflexion sur la remise en exploitation des bassins laissés vacants suite à la disparition d'Hydro-Réunion est enclenchée.

De même, une structure d'accompagnement de la filière est réactivée pour proposer *a minima* la production de juvéniles et de souches sélectionnées, un soutien technique à la production et à la recherche de nouvelles espèces aquacoles répondant à la demande du marché et aux contraintes particulières à La Réunion de lutte contre l'introduction d'espèces exotiques.